Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 15 (1917)

Heft: 1

Vereinsnachrichten: Conférence des géomètres cantonaux

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

teilungen vorbehalten — Samstag den 27. Januar 1917, nachmittags 2 Uhr, im Hörsaal No. 38c der Eidgenössischen Technischen Hochschule in Zürich statt.

Zürich Seebach, den 10. Januar 1917.

Für den Vorstand des Geometervereins Zürich-Schaffhauen, Der Präsident: *E. Fischli*. Der Sekretär: *Th. Baumgartner*.

Conférence des Géomètres cantonaux.

Le 25 novembre dernier a eu lieu à Berne, sous la présidence de Monsieur Thalmann, Neuchâtel, la cinquième conférence des organes cantonaux de surveillance du cadastre. 17 cantons avec 21 délégués étaient présents, et la Confédération était représentée par les directeurs et quelques fonctionnaires du Bureau topographique fédéral et du Bureau fédéral du Registre foncier. Quelques cantons n'envoient pas encore de délégués, par le fait qu'ils ne possèdent pas d'organisation de cadastre. L'ordre du jour comportait une conférence sur "le relevé et l'orthographe des noms locaux et des noms de lieux", tenue par deux rapporteurs, Monsieur le Professeur Dr. A. Bachmann, chef-rédacteur du "Glossaire suisse" à Zurich, et Mr. W. Schüle, ingénieur, chef de section au Bureau topographique fédéral. Ces conférences ont obtenu un grand succès. Les développements des conférenciers et la discussion qui en est résultée ont été suivis avec grand intérêt par l'assemblée.

C'est avec un intérêt aussi soutenu que l'assemblée a entendu les développements de Monsieur le Professeur Th. Guhl, chef du Bureau fédéral du Registre foncier, sur "l'état actuel de l'introduction du Registre foncier en Suisse" et ceux de Monsieur Baltensperger, géomètre de première classe au Bureau fédéral du Registre foncier, sur "l'établissement d'un plan général pour l'exécution des mensurations cadastrales suisses" et sur la motion de Monsieur le Conseiller national Bertoni "relative à l'obligation d'exécuter les remaniements parcellaires immédiatement avant la réfection des mensurations cadastrales".

Le dernier objet à l'ordre du jour comportait le renou-

vellement du comité. Le bureau change en effet tous les deux ans, suivant une rotation entre représentants de langue allemande et de langue française. A l'unanimité, ont été élus: MM. P. Basler, Aarau, président, Ch. Rœsgen, Genève, vice-président, et O. Braschler, Coire, secrétaire.

Depuis longtemps nous avions projeté de publier dans notre journal les procès-verbaux des conférences des organes cantonaux de surveillance du cadastre, qui nous étaient gracieusement communiqués.

Nous avons reçu le procès-verbal de la conférence du 10 septembre 1915, dont nous publierons des extraits, après entente avec le Bureau fédéral du Registre foncier. Toutefois, comme cette publication est assez volumineuse, nous avons dû y renoncer pour le numéro de décembre, mais nous la poursuivrons dans le courant 1917; l'unité du résumé sera ainsi plus complète.

IV. Konferenz der kantonalen Vermessungsaufsichtsbeamten

10. September 1915.

Referat von J. Baltensperger, Geometer I. Klasse des schweizerischen Grundbuchamtes, über:

Die Aufstellung des allgemeinen Planes über die Durchführung der schweizerischen Grundbuchvermessungen.

Das schweizerische Zivilgesetzbuch hat in Art. 38 des Schlusstitels den Bundesrat angewiesen, nach Verständigung mit den Kantonen einen allgemeinen Plan über die Anlegung des Grundbuches und die Vermessung festzusetzen. Dabei sollen die vorhandenen grundbuchlichen Einrichtungen und Vermessungswerke, soweit möglich, als Bestandteile der neuen Grundbuchordnung beibehalten werden.

Nachdem die Bundesbehörden im Jahre 1910 die grundlegenden bundesrechtlichen Vorschriften und Instruktionen über die Art und Weise der Durchführung und Subventionierung der Grundbuchvermessungen erlassen hatten, und sich darauf im Verlaufe des Jahres 1911 die Verhältnisse in den einzelnen Kantonen in Bezug auf die Verwendbarkeit der vorhandenen Ver-